

NOTICE D'INFORMATION REMISE AUX PARENTS – RENTRÉE SCOLAIRE 2021 - 2022
FICHE DE CANDIDATURE - ADMISSION INTERNAT LYCÉE 1^{ère} DEMANDE

L'internat est un lieu à la fois d'études, d'éducation et de socialisation.

Il permet de développer la responsabilisation de l'élève, de favoriser la construction de ses rapports avec ses pairs.

Pour ce faire, l'équipe éducative favorise la participation volontaire des élèves internes à la vie de l'établissement, en les intégrant aux diverses instances de ce dernier ou en leur permettant la préparation d'événements, mais également en les accompagnant dans leurs différents projets.

Attention : L'internat n'a pas vocation à se substituer au rôle éducatif des parents ou des responsables légaux.

Les places en internat étant limitées, son intégration est soumise à diverses règles présentées ci-après.

L'internat est accessible aux **élèves volontaires entrant en classes de 2^{de}, 1^{ère}, T^{ale} générale, technologique et professionnelle ainsi qu'aux élèves de 1^{ère} année de CAP et T^{ale} CAP.**

Il vous est fortement recommandé de prendre contact avec le Proviseur du lycée pour un entretien qui permettra de découvrir les règles de vie en internat et de conforter votre choix.

Le tableau ci-dessous présente la liste des établissements de l'Eure susceptibles d'accueillir votre enfant en internat.

VILLES	ÉTABLISSEMENTS AVEC INTERNAT	TYPES D'ÉTABLISSEMENT
LES ANDELYS	Jean Moulin	LPO
BERNAY	Augustin Fresnel	LGT
BERNAY	Clément Ader	LPO
BRIONNE	Augustin Boismard	LP
EVREUX	Aristide Briand	LGT+LP
EVREUX	Augustin Hébert	LP
EVREUX	Modeste Leroy	LGT+LP
EVREUX	L. S. Senghor	LGT
GISORS	Louise Michel	LPO
LOUVIERS	Les Fontenelles	LPO
LOUVIERS	Jean-Baptiste. Decrétot	LPO
PONT-AUDEMER	Jacques Prévert	LGT
PONT-AUDEMER	Risle Seine	LP
VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	Porte de Normandie	LGT+LP
VERNON	Georges Dumézil	LGT+LP

Les critères scolaires ne sont pas les seuls critères de sélection.

En effet, la priorité sera donnée aux élèves dont la famille réside loin du lieu d'études. Une attention particulière sera également portée aux élèves ne disposant pas de conditions favorables à leur réussite scolaire.

L'admission en internat est soumise à un **barème académique** qui repose sur les **quatre critères** suivants :

CRITÈRES	DÉFINITION
Critères géographiques	- élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filières, spécialités); - élèves issus de milieu rural isolé et défavorisé; - élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.
Critères sociaux	- élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire; - élèves issus de familles dont les conditions de vie ou d'existence sont peu propices à l'étude.
Critères familiaux	- élèves faisant face à des manques de disponibilité parentales ou à des difficultés d'encadrement éducatif (exemple : <i>deuil, familles à horaires de travail décalés, familles monoparentales</i>); - élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.
Critères scolaires	- élèves volontaires et ayant l'accord de sa famille ; - élèves à besoins particuliers (exemple : <i>élèves au comportement perturbateur, en voie de décrochage scolaire, en situation de handicap...</i>).

⇒ Il vous est impératif de respecter scrupuleusement le calendrier présenté ci-après :

À partir du mardi 4 mai 2021	Les familles retirent les fiches de candidature internat lycée auprès de leur établissement d'origine ou sur le site de la DSDEN de l'Eure : https://www.ac-normandie.fr/internat-123873
Lundi 24 mai 2021 : Date limite de retour des fiches de candidature	Les familles remettent au chef d'établissement d'origine la fiche de candidature recto renseignée et signée , accompagnée, si nécessaire, de tout document médical, social ou d'autre nature (psychologique...) sous pli confidentiel ainsi que d'un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale (<i>tutelle/délégation d'autorité parentale</i>) le cas échéant.
Lundi 28 juin 2021	Commission départementale d'admission.
Mardi 29 juin 2021	Les chefs d'établissement d'origine transmettent aux familles la décision de la commission d'admission en internat, en même temps que la notification d'affectation AFFELNET.

MÉMENTO D'AIDE POUR REMPLIR VOTRE FICHE DE CANDIDATURE INTERNAT (PARTIE RECTO)

N'hésitez pas à demander de l'aide auprès de l'établissement dans lequel votre enfant suit sa scolarité cette année.

⇒ **Partie « Représentant de l'enfant » :**

mettre dans **représentant 1** l'adresse où l'enfant vivra (où il sera le plus souvent) durant l'année 2021-2022. Portez une **attention particulière à l'adresse, mail et numéro de mobile fournis** : ils pourront être utilisés pour vous contacter durant toute la procédure c'est à dire d'avril à juillet 2021.

⇒ **Partie « Projet de scolarisation » :**

ne mettre que les **vœux de formation classés demandés avec INTERNAT** : n'indiquez pas les formations demandées sans internat.

- ✓ N'hésitez pas à vous faire aider par l'établissement pour les RNE.
- ✓ Département : département de l'établissement demandé.
- ✓ L'élève peut-il venir au lycée : la question est « est ce que votre enfant peut venir **tous les jours de chez lui au lycée à l'heure le matin et rentrer le soir** ? Quel que soit le moyen de transport (transport individuel, train, transport urbain, transport scolaire ...) ? »
- ✓ **Temps de transport** : si la réponse précédente est non, ne pas répondre. Si la réponse est oui, évaluez le temps que mettra votre enfant pour venir au lycée demandé (en minutes).

⇒ **N'oubliez pas de signer votre demande** (les 2 représentants).

N.B. : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le chef de l'EPLE pour la gestion des affectations en internat. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : DSDEN, commission départementale d'affectation en internat et EPLE concernés.

Les données sont conservées jusqu'au **31 décembre 2021**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour l'exercice de ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez vous adresser à la déléguée à la protection des données de l'académie de Normandie

dpd@ac-normandie.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).